

Convocation à l'assemblée générale spéciale du 29 mars 2024 sous la condition suspensive de (A) l'acquisition de 50% + 1 action de la société par European Real Estate Holdings SA et (B) la réalisation ou la renonciation à toute autre condition de l'offre publique d'achat volontaire et conditionnelle de European Real Estate Holdings SA sur la société

Les actionnaires d'Interinvest Offices & Warehouses SA (ci-après la " Société ") sont invités à participer à l'assemblée générale spéciale qui, sous la condition suspensive de (A) l'acquisition de 50% + 1 action de la Société par European Real Estate Holdings SA et (B) la réalisation ou la renonciation à toute autre condition de l'offre publique d'achat volontaire et conditionnelle de European Real Estate Holdings SA sur la Société, aura lieu **le vendredi 29 mars 2024 à 10h30** au siège social de la Société, afin de délibérer et de décider sur l'ordre du jour et les propositions de résolutions qui suivent.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE AURA L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- 1. Ratification de la cooptation de M. Michiel Celis et de sa réélection en tant que membre du conseil de surveillance.**

Proposition de résolution: L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation par le conseil de surveillance en date du 13 mars 2024 de Michiel Celis en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de Dirk Vanderschrick avec effet au 13 mars 2024, et reconduit Michiel Celis en qualité de membre du conseil de surveillance.

Le mandat de Michiel Celis prend fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028 et au cours de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027.

Nonobstant à la politique de rémunération et à la rémunération fixée pour les membres du conseil de surveillance par l'assemblée générale tenue le 26 avril 2023, le mandat de Michiel Celis ne sera pas rémunéré.

Cette proposition de cooptation a reçu l'approbation de la Financial Services and Markets Authority (FSMA) le 7 février 2024.

Le profil de Michiel Celis est disponible sur le site web de la Société (www.interinvest.eu/fr/assemblees-generales).

- 2. Ratification de la cooptation de M. Max Mather et de sa réélection en tant que membre du conseil de surveillance.**

Proposition de résolution: L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation par le conseil de surveillance en date du 13 mars 2024 de Max Mather en tant que membre du conseil de surveillance en remplacement de Johan Buijs avec effet au 13 mars 2024, et reconduit Max Mather en tant que membre du conseil de surveillance.

Le mandat de Max Mather prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028 et au cours de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027.

Nonobstant la politique de rémunération et la rémunération fixées pour les membres du conseil de surveillance par l'assemblée générale annuelle tenue le 26 avril 2023, le mandat de Max Mather ne sera pas rémunéré.

Cette proposition de cooptation a reçu l'approbation de la Financial Services and Markets Authority (FSMA) le 7 février 2024.

Le profil de Max Mather est disponible sur le site web de la Société (www.intervest.eu/fr/assemblees-generales).

3. Ratification de la cooptation de M. Avi Banyasz et de sa réélection en tant que membre du conseil de surveillance.

Proposition de résolution: L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation par le conseil de surveillance en date du 13 mars 2024 d'Avi Banyasz en tant que membre du conseil de surveillance en remplacement de Marc Peeters avec effet au 13 mars 2024, et reconduit Avi Banyasz en tant que membre du conseil de surveillance.

Le mandat d'Avi Banyasz prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028 et au cours de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027.

Nonobstant la politique de rémunération et la rémunération fixées pour les membres du conseil de surveillance par l'assemblée générale annuelle tenue le 26 avril 2023, le mandat d'Avi Banyasz ne sera pas rémunéré.

Cette proposition de cooptation a reçu l'approbation de la Financial Services and Markets Authority (FSMA) le 7 février 2024.

Le profil d'Avi Banyasz est disponible sur le site web de la Société (www.intervest.eu/fr/assemblees-generales).

4. Nomination de M. Matthew Coleman en tant que membre du conseil de surveillance.

Proposition de résolution: L'assemblée générale nomme Matthew Coleman en tant que membre du conseil de surveillance. Le mandat de Matthew Coleman prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028 et au cours de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027.

Nonobstant la politique de rémunération et la rémunération fixées pour les membres du conseil de surveillance par l'assemblée générale annuelle tenue le 26 avril 2023, le mandat de Matthew Coleman ne sera pas rémunéré.

Cette proposition de nomination a reçu l'approbation de la Financial Services and Markets Authority (FSMA) le 7 février 2024.

Le profil de Matthew Coleman est disponible sur le site web de la Société (www.inter-vest.eu/fr/assemblees-generales).

L'assemblée générale note que le conseil de surveillance de la Société est ainsi et à compter de ce jour composé comme suit :

- *Ann Smolders, membre indépendant du conseil de surveillance (fin du mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle tenue en 2024 pour approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023) ;*
- *Marleen Willekens, membre indépendant du conseil de surveillance (fin de mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle tenue en 2025 pour approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2024) ;*
- *Patricia Laureys, membre indépendant du conseil de surveillance (fin de mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle tenue en 2026 pour approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2025) ;*
- *Michiel Celis, membre du conseil de surveillance (fin du mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle tenue en 2028 pour approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2027) ;*
- *Max Mather, membre du conseil de surveillance (fin du mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028 pour approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027) ;*
- *Avi Banyasz, membre du conseil de surveillance (fin du mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle tenue en 2028 pour approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027) ;*
- *Matthew Coleman, membre du conseil de surveillance (fin du mandat : immédiatement après l'assemblée générale annuelle tenue en 2028 pour approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2027).*

Informations pour les actionnaires

Veuillez noter que toutes les dates et heures indiquées ci-dessous sont des délais définitifs et ne seront pas prolongées en raison de week-ends, de jours fériés ou d'autres motifs.

Participation à l'assemblée générale

Conformément à l'article 26 des statuts et à l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations, le droit de participer et d'exercer les droits de vote à l'assemblée générale est accordé sur la base de l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire le 14ème jour précédant l'assemblée générale à vingt-quatre heures ("**Date d'enregistrement**"), à savoir **le vendredi 15 mars 2024 à 24:00 heures**, soit par leur inscription dans le registre des actions nominatives de la Société, soit par leur

inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, quel que soit le nombre d'actions détenues par l'actionnaire le jour de l'assemblée générale.

Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent assister à l'assemblée doivent notifier leur intention à la Société au plus tard le 6ème jour avant la date de l'assemblée. Cette notification peut être faite soit par lettre au siège social de la Société, soit par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.eu) **au plus tard le samedi 23 mars 2024**.

Les propriétaires de titres dématérialisés doivent remettre à la Société **au plus tard le samedi 23 mars 2024**, par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.eu), une attestation délivrée par le teneur de compte agréé ou par l'organisme de liquidation indiquant avec combien d'actions dématérialisées enregistrées à son nom dans ses comptes à la date d'enregistrement, l'actionnaire a indiqué son intention de participer à l'assemblée générale.

Procuration (*)

Tout actionnaire peut donner une procuration écrite pour se faire représenter à l'assemblée générale spéciale. Un actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Les actionnaires qui souhaitent être représentés par procuration sont priés d'utiliser le formulaire applicable disponible sur le site web (www.intervest.eu/fr/assemblees-generales). Le formulaire contient la désignation d'un mandataire par un actionnaire et est signé par cet actionnaire, à la main ou au moyen d'une signature électronique qualifiée conformément à la loi belge. La Société doit recevoir la procuration au plus tard le sixième jour précédant la date de l'assemblée, c'est-à-dire **le samedi 23 mars 2024**. La procuration doit être communiquée à la société par lettre au siège social de la Société ou par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.eu).

Formulaire de vote (*)

Tout actionnaire peut voter par lettre. Les actionnaires qui souhaitent voter par lettre sont priés d'utiliser le formulaire applicable disponible sur le site web (www.intervest.eu/fr/assemblees-generales). Le formulaire de vote doit être signé par l'actionnaire, à la main ou au moyen d'une signature électronique qualifiée conformément à la législation belge. La Société doit recevoir le formulaire de vote au plus tard le sixième jour précédant la date de l'assemblée, soit **le samedi 23 mars 2024**. Le formulaire de vote sera communiqué à la société par lettre au siège social de la Société ou par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.eu).

Possibilité d'inscrire de nouveaux points à l'ordre du jour (*)

Un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 3% du capital peuvent faire inscrire des points à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale et déposer des propositions de résolution relatives aux points à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour, conformément et dans les limites de la réglementation applicable. Les sujets supplémentaires à traiter ou les propositions de résolution doivent être reçus par la Société au plus tard le 22ème jour précédant la date de l'assemblée générale, soit **au plus tard le jeudi 7 mars 2024**. Ces sujets/propositions de résolution peuvent être adressés par lettre au siège social de la Société ou par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.eu).

Pour plus d'informations sur les droits susmentionnés et la manière de les exercer, veuillez consulter le site web de la Société (www.intervest.eu).

Droit de poser des questions (*)

Chaque actionnaire a le droit de poser des questions au conseil de surveillance de la société. Les questions peuvent être posées oralement au cours de l'assemblée générale ou par écrit avant l'assemblée générale. La Société doit recevoir les questions écrites au plus tard le sixième jour précédant l'assemblée générale, c'est-à-dire **au plus tard le samedi 23 mars 2024**. Les questions écrites peuvent être remises par lettre au siège social de la Société ou par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.eu).

Pour plus d'informations sur les droits susmentionnés et sur la manière de les exercer, veuillez consulter le site web de la Société (www.intervest.eu).

Documents disponibles

Les documents, papiers et formulaires susmentionnés pourront être consultés sur le site web (www.intervest.eu) **à partir du 28 février 2024** via le lien suivant : www.intervest.eu/fr/assemblees-generales. Les actionnaires qui le souhaitent peuvent obtenir gratuitement une copie de ces formulaires et documents en envoyant une demande au plus tard le 23 mars 2024 par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.eu).

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations concernant cette assemblée générale ou la procédure de participation à cette assemblée, vous pouvez toujours contacter Kevin De Greef au numéro 0032 3 287 67 67 ou par e-mail : AlgemeneVergadering@intervest.eu.

() Les actionnaires sont priés d'envoyer la procuration ou le formulaire de vote signé, ainsi que tout sujet à traiter ou toute proposition de résolution supplémentaire et toute question écrite à la Société, de préférence par e-mail (AlgemeneVergadering@intervest.eu).*

Le conseil de surveillance